

## Subventions aux associations pour 2019

### CATEGORIE 1: ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT LEUR SIEGE SOCIAL A GUILERS

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2018				Nombre d'adhérents											Année 2019	
	forfait	Nbre	Subv.	Subv.	forfait	de 0	de 7	de 11	de 15	de 18	TOTAL	de 21	TOTAL	+ de	TOTAL	Subv.	Année 2019
	par	total	pour	TOTALE	par	à	à	à	à	à	moins	à	moins	25 ans	Général	pour	SUBVENT.
	assoc.	adhér	adhér		assoc.	6 ans	10 ans	14 ans	17 ans	20 ans	de 21 ans	25 ans	de 25 ans			adhér	GLOBALE
Forfaits de base:.....	211,00			211,00							12,50	12,50					

1	ACPG/TOE/CATM	211,00	45	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	41	41	0,00	211,00	
2	Amicale laïque	211,00	189	900,00	1 111,00	211,00	4	34	29	9	6	82	0	82	114	196	1 025,00	1 236,00
3	Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	28	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	33	33	0,00	211,00	
4	Amicale laïque Tennis de table	211,00	54	112,50	323,50	211,00	0	0	3	4	1	8	0	8	43	51	100,00	311,00
5	A.P.E Pauline Kergomard	211,00	22	0,00	211,00	211,00						0		0		0	0,00	211,00
6	Archers de Kéroual	211,00	87	475,00	686,00	211,00	0	9	13	3	1	26	1	27	41	68	337,50	548,50
7	A.S.G.	211,00	356	2850,00	3 061,00	211,00	10	87	104	44	20	265	19	284	141	425	3 550,00	3 761,00
8	Aveldom	211,00	49	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	43	43	0,00	211,00	
9	Bleuets de Guilers	211,00	208	2000,00	2 211,00	211,00	19	24	55	22	21	141	11	152	37	189	1 900,00	2 111,00
10	Club Athlétisme Guilérien	211,00	143	1000,00	1 211,00	211,00	12	34	17	8	2	73	0	73	70	143	912,50	1 123,50
11	Club Emerald	211,00	200	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	400	400	0,00	211,00	
12	Compter Lire Ecrire	211,00	101	587,50	798,50	211,00	7	32	13	0	0	52	1	53	54	107	662,50	873,50
13	Dojo guilérien	211,00	112	1137,50	1 348,50	211,00	14	26	14	5	6	65	2	67	7	74	837,50	1 048,50
14	EVEL TREID	211,00	10	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	9	9	0,00	211,00	
15	Flèche gymnique guilérienne	211,00	405	4662,50	4 873,50	211,00	139	140	78	26	4	387	7	394	35	429	4 925,00	5 136,00
16	FNACA	211,00	76	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	15	15	0,00	211,00	
17	Foyer de l'Amitié	211,00	20	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	19	19	0,00	211,00	
18	Guil'air rando	211,00	30	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	29	29	0,00	211,00	
19	Guilers Accueil	211,00	56	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	54	54	0,00	211,00	
20	Guilers VTT Nature	211,00	135	637,50	848,50	211,00	0	4	12	12	8	36	2	38	84	122	475,00	686,00
21	Gym form'loisirs	211,00	326	125,00	336,00	211,00	0	0	0	0	3	3	4	7	294	301	87,50	298,50
22	L'Age tendre	211,00	26	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	24	24	0,00	211,00	
23	La Farandole des p'tits loups					211,00	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0,00	211,00	
24	Le Souvenir Français					211,00	0	2	3	2	0	7	0	7	29	36	87,50	298,50
25	Les Amis du vélo	211,00		0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0,00	211,00	
26	Les fous du volant	211,00	45	112,50	323,50	211,00	0	0	7	7	2	16	1	17	33	50	212,50	423,50
27	Les Tchoupinous					211,00	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0,00	211,00	
28	Mélos	211,00	52	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	52	52	0,00	211,00	
29	Moto club dur dur	211,00	36	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	44	44	0,00	211,00	
30	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00	143	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	143	143	0,00	211,00	
31	Questions pour un champion	211,00	40	25,00	236,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	35	35	0,00	211,00	
32	Racines et Patrimoine	211,00	19	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	17	17	0,00	211,00	
33	Soir & scrap	211,00	14	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	14	14	0,00	211,00	
34	Saint Renan Guilers handball*	211,00	193	1712,50	1 923,50	211,00	0	38	44	32	11	125	14	139	52	191	1 737,50	1 948,50
35	Saint Renan Guilers handball -école de sport*	211,00	32	400,00	611,00	211,00	29	0	0	0	0	29	0	29	0	29	362,50	573,50
36	Tennis Club	211,00	161	900,00	1 111,00	211,00	7	22	26	10	12	77	3	80	86	166	1 000,00	1 211,00
<b>TOTAUX :</b>		<b>6 963</b>	<b>3 413</b>	<b>17 637,50</b>	<b>24 600,50</b>	<b>7 596</b>	<b>241</b>	<b>452</b>	<b>418</b>	<b>184</b>	<b>97</b>	<b>1 392</b>	<b>65</b>	<b>1 457</b>	<b>2 125</b>	<b>3 582</b>	<b>18 212,50</b>	<b>25 808,50</b>

**Fiche n° 1**

**Subventions 2019  
Barème**

	2014	2015	2016	2017	2018	Proposition 2019
forfait de base	211,00	211,00	211,00	211,00	211,00	211,00 €
forfait adhérent 1 à 20 ans	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50 €
forfait adhérent 21 à 25 ans	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50 €



## Fiche n° 3

Edition du  
29-avr-19

# AIDES AUX ACTIVITES SCOLAIRES

	Unité	Période		Tarif en euro	Période	Tarif en euro	Augmentation
		Année scolaire	2018/19				
<b>TRANSPORT</b> (écoles publiques) pour activités (piscine, cinéma.....)	par élève	Année scolaire	2018/19	3,37	2019	3,37	0,00%
<b>FOYER SOCIO-EDUCATIF - Collège Croas ar Pennoc</b>	forfait	Année scolaire	2018/19	488,46	2019/20	488,46	0,00%
<b>COLLEGES PUBLICS ET PRIVÉS</b>							
* Séjours à l'étranger (minimum : 5 jours)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	2,12	2019/20	2,12	0,00%
* Classes de nature, mer, neige, (minimum : 5 jours)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	2,12	2019/20	2,12	0,00%
* Voyages avec programme pédagogique (minimum : 3 jours)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	2,12	2019/20	2,12	0,00%
<b>Collèges "Sport Etudes" pour classes transplantées</b>	par j/él.	Année scolaire	2018/19	2,12	2019/20	2,12	0,00%
<b>ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES</b>							
* Classes de neige (minimum : 5 jours)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	3,37	2019/20	3,37	0,00%
* Classes de mer et nature (minimum : 2 jours)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	2,28	2019/20	2,28	0,00%
* Voyages avec programme pédagogique (minimum : 2 jours)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	2,99	2019/20	2,99	0,00%
* Classes de découverte sans hébergement (minimum : 2 jours)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	1,95	2019/20	1,95	0,00%
(Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à Guilers ou aux guiliériens scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)							
<b>FORFAIT POUR ACHAT DE TIMBRES POSTAUX :</b>							
- Forfait par école publique (maternelle et primaire)	forfait	Année scolaire	2018/19	60,11	2019/20	60,11	0,00%
- Forfait Infirmier ( Coll. Croas Ar Pennoc)	forfait	Année scolaire	2018/19	135,46	2019/20	135,46	0,00%
<b>ARBRE DE NOEL : Ec. matern. et primaires publiques</b>	par élève	Année civile	2018	5,00	2019	5,00	0,00%
<b>Association sportive et USEP des écoles primaires publiques</b>	forfait	Année scolaire	2018/19	286,65	2019/20	286,65	0,00%
<b>FORFAIT POUR ENFANT HANDICAPE EN ETABLISSEMENT SPECIALISE (Jusqu'à l'âge de 20 ans) (aligné sur forfait élève école publique)</b>	par élève	Année scolaire 2018/2019 (aligné sur forfait école publique voté par le CM le 27/09/18)		732,00	2019/20	vote en septembre 2019	
<b>Ecole Ste Thérèse (pour mémoire, application de la convention du 20/02/2018) :</b>							
* Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école (aligné sur forfait élève école publique)	par élève	Année scolaire	2018/19	732,00	2019/20	vote en septembre 2019	
* Forfait repas école Ste Thérèse (enfants de Brest métropole)	par j/él.	Année scolaire	2018/19	1,35	2019/20	1,35	0,00%

**Fiche n° 4**

**FORMATION DES JEUNES ADHERENTS DES CLUBS SPORTIFS**

**2018 (applicable du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019)**

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

**2019 (applicable du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020)**

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

**PROPOSITION DE VALIDATION DU PROJET SOCIAL Année 2018 Subvention sur actions 2018 (N-1)**

AXES ET OBJECTIFS	Actions prévues	Estimation du budget	Validation des objectif/actions ou/non	Participation ville prévu sous condition d'atteinte des objectifs	Participation Ville Année 2019	Réalisé N-1	TOTAL réalisé N-1
<b>AXE 1 : Accompagner</b>							
<b>OBJECTIF 1- Rendre visible la fonction d'accompagnateur du Centre Social</b>							
Accompagnement des habitants en vue de valoriser leurs compétences	Organisation de manifestations culturelles portées par les habitants					745,31	
	Mise en place d'activités avec et par les habitants					240,24	
	Organisation de sorties familiales et week-ends familiaux avec les habitants	2 000,00 €		2000	2 000 €	1062,85	2696,85
	Animations au collège Croas Ar Pennoc					648,45	
	Animations sur la Pause Méridienne	4 400,00 €	216 h sur 36 semaines	4400	2 241 €	2240,74	2240,74
Accompagnement des publics fragilisés	Consolidation des liens avec les Assistantes Sociales du secteur					1296,91	
	Développement de l'accompagnement numérique, en particulier pour les seniors					1614,17	
	Consolidation des liens avec le CCAS	3 000,00 €		2000	2 000 €	129,69	3217,73
	Participation des professionnels à des jurys de validation de diplôme professionnel					96,29	
	Développement de l'action Visites Amicales à Domicile					80,67	
	Poursuite des actions d'aide aux aidants					0	
<b>OBJECTIF 2 – Soutenir les parents dans leur fonction parentale</b>							
Accompagnement des parents	Redynamisation de la Pause Parents					739,69	
	Mise en place d'animations parents-enfants (bricol' en famille...)	1 500,00 €		1000	1 000 €	369,84	2172,38
	Sortie familiale					1062,85	
<b>OBJECTIF 3 – Développer et consolider le soutien associatif</b>							
Formation	Formation des babysitters					369,84	
	Accueil et accompagnement de stagiaires	500,00 €		500,00 €	500 €	129,69	595,82
	Poursuite des actions de soutien à la vie associative (tiers confiance)					96,29	
<b>Sous total réalisé 2018 axe 1 réalisé (hors actions nouvelles)</b>							<b>10 923,52 €</b>
<b>Sous total axe1 participation Mairie</b>							<b>7 741,00 €</b>

## AXE 2: Fédérer

### OBJECTIF 1 – Acquérir la légitimité à fédérer

Soutien au montage de projets collectifs	Recensement des compétences et savoirs des Guiliéris				353,04	2027,7
	Développement d'activités inexistantes sur la commune)				611,62	
	Temps Informels, débats et questionnaires	2 000,00 €		2000	2 000 €	673,97
	Poursuivre le travail en groupes projets (Semaine du Goût, Mois de la santé...)					129,69
	Poursuivre le travail en commission					259,38

### OBJECTIF 2 – Favoriser l'interconnaissance entre acteurs

Le partenariat à l'échelon local	Poursuite de l'organisation d'événements partenariaux (Plains Feux...)	1 000,00 €			860,33	2486,96
	Participation au forum des associations				96,29	
	Développement de nouveaux partenariats « d'opportunité » (Swing du Tonnerre avec EMDG et Mairie...)				261,15	
	Consolidation du partenariat Pôle Emploi				32,28	
	Participation au Collectif Artistique				1296,91	

### OBJECTIF 3 – Créer et/ou participer à la création de réseaux d'acteurs

Le partenariat au-delà de l'échelon local	Implication dans les instances, réseaux et temps forts Fédéraux	1 000,00 €			648,48	1416,39
	Recherche de nouveaux partenariats à l'échelon de la Métropole)				398,07	
	Poursuite du travail au sein des réseaux (Réapp, Potajou handicap...)		200		200 €	369,84

**Sous total réalisé 2018 axe 2 réalisé (hors actions nouvelles)**

**Sous total axe 2 participation Mairie**

**5 931,05 €**

**3 200,00 €**

### AXE 3 : Vivre ensemble

OBJECTIF 1 – Consolider la cohésion au sein du Centre									
Au sein de L'Agora	Organisation de temps de cohésion entre bénévoles et salariés		2 500,00 €	0	0 €	962,97			2850,07
	Travailler sur la coopération	Bénévoles/Salariés						1296,91	
OBJECTIF 2 – Favoriser l'inclusion des habitants									
Poursuite de l'accueil des personnes porteuses de handicap	Organisation de rencontres régulières avec les éducateurs de Pen Ar C'hoat		3 000,00 €	1500	1 500 €	0			3644,62
	Mise en place d'outils de suivi des personnes accueillies (échanges informels, questionnaires de satisfaction, rencontres entre responsables d'activités)	Formation des bénévoles à l'accueil des personnes porteuses de handicap						1945,37	
OBJECTIF 3 – Mise en place d'un réseau de Veille Citoyenne									
Poursuite de l'action Visites à Domicile	Mise en place d'actions de recrutement de nouveaux bénévoles		1 500,00 €	1500	1 500 €	962,97			1555,55
	Développement de la communication sur ce dispositif	Développement de l'action d'accompagnement avec Parentel (analyse de pratique bénévoles)						192,58	
<b>Sous total réalisé 2018 axe 3 hors (actions nouvelles)</b>				<b>8 050,24 €</b>					
<b>Sous total axe 3 participation Mairie</b>				<b>3 000,00 €</b>					
<b>TOTAL REALISE ACTIONS 2018</b>				<b>24 904,81 €</b>					
<b>TOTAL PARTICIPATIONS MAIRIE</b>				<b>13 941,00 €</b>					

### LES ACTIONS NOUVELLES

AXES ET OBJECTIFS	actions prévues	estimation du budget	Validation des objectifs/actions oui/non	Participation ville prévu sous condition d'atteinte des objectifs	Participation Ville Année 2019	Réalisé N-1		
							1 500,00 €	1 500 €
<b>Mise en place d'un politique tarifaire</b>								
<b>Objectifs : Favoriser l'accessibilité aux animations portées par L'Agora et la mixité au sein du Centre</b>								
1	Travailler sur les quotients familiaux						648,45	
2	Mise en place d'une grille tarifaire	1 500,00 €		1 500 €	1 500 €		389,00	1 519,03
3	Communiquer les nouveaux tarifs						481,58	
<b>Formation des nouveaux administrateurs et bénévoles</b>								



<b>Objectifs : Favoriser l'implication des bénévoles et des administrateurs, leur monte en compétence et à chacun de trouver sa place</b>						
1	Communiquer sur les formations mises en place par la Fédération				309,6	
2	rechercher les complémentarités avec le service vie associative de la commune	1 000,00 €			0	
	3 mise en place d'un plan de formation bénévoles		1 000 €		259,38	
	4 organisation de formation in situ				450	
<b>Mise en place de formation pour les responsables associatifs</b>						

<b>Objectifs : permettre aux dirigeants associatifs de mieux appréhender leurs fonctions et favoriser le partage d'expériences et compétences</b>						
<b>1 recenser les besoins des responsables associatifs</b>						
2	rechercher les complémentarités avec le service vie associative de la commune	1 500,00 €				
	3 mise en place d'un programme de formations		1 300 €		1 300 €	
					648,45	
					0	
					648,45	
<b>La Ludothèque, espace de formation</b>						

<b>Objectifs : Favoriser le partage de compétences, développer l'autonomie des structures, de nouveaux partenariats et faire reconnaître l'expertise de la Ludothèque</b>						
<b>1 recenser les compétences au sein de la structure</b>						
<b>2 former les bénévoles de la Ludothèque</b>						
3	organisation de temps de formation pour les structures utilisatrices (écoles, EHPAD, Espaces Jeunes...)	2 000 €			770,16	
					559,56	
					666,66	
<b>La Ludothèque, un outil au service des familles</b>						

<b>Objectifs : développer la Ludothèque en élargissant l'équipe de bénévoles, en permettant aux habitants de s'approprier l'outil et développer de nouveaux projets en faisant évoluer l'outil</b>						
<b>1 recenser les « habitudes » de la Ludothèque</b>						
<b>2 recenser leurs compétences en matière jeu et/ ou d'accueil</b>						
	3 mettre en place une formation à l'accueil et au jeu	1 500,00 €			1 300 €	
					1 300 €	
					69	
					0	
					1333,33	
					127,95	
<b>Création d'une Pause Parents d'Ados</b>						

<b>Objectifs : Favoriser l'échange entre parents afin de faire émerger des problématiques grâce à la mise en place d'un espace de co-construction.</b>						
<b>1 travailler avec l'Espace Jeunes sur le repérage des familles et la communication</b>						
<b>2 cerner les attentes de ce public pour répondre au mieux à leurs besoins</b>						
3	mise en place de soirées d'échanges co animées avec l'Espace Jeunes de Guilers	1 000,00 €			1 000 €	
					1 000 €	
					155,62	
					185,53	
					866,67	
					0	
<b>4 création de groupes d'échanges réguliers avec interventions ponctuelles « d'experts »</b>						

<b>Lancement d'une réflexion sur l'accompagnement aux démarches administratives en ligne</b>						
<b>Objectifs : Sensibiliser les différentes institutions aux conséquences de la dématérialisation. Organiser une réponse collective aux besoins des habitants et être en capacité de mettre en place un accompagnement</b>						
<b>1 réunir les institution pour échanger sur la dématérialisation</b>						
<b>2 recenser les démarches administratives dématérialisées</b>						
3	étudier la faisabilité d'un accompagnement à moyens constants tiens avec les autres familles fréquentant les activités de l'Agora	500 €			200 €	
					200 €	
					180,65	
					361,3	
					0	
<b>Mise en place de rencontres d'échanges inter-associatives</b>						
<b>Objectifs : favoriser l'interconnaissance entre associations et créer une dynamique de travail en commun</b>						

1 recenser les problématiques communes aux associations en lien avec le Service Vie Associative de la Ville de Guilers		300,00 €		300 €	0 €	0
2 réunir les différents acteurs autour de l'organisation de manifestations thématiques					0 €	0
<b>Mise en place d'une commission Lien Social</b>						
<b>Objectifs : Permettre aux acteurs sociaux de se rencontrer et de travailler ensemble afin de répondre, de manière concertée, aux besoins des habitants</b>						
1 Recenser les acteurs et leurs questionnements et/ ou problématiques					2 000 €	1296,91
2 mettre en place des groupes de travail thématiques (inclusion, vieillissement...)		2 000,00 €		2 000 €		962,97
3 partager le travail des groupes au sein de la commission						481,48
4 mettre en place des projets transversaux						648,48
<b>Création d'un espace de mutualisation inter-association</b>						
<b>Objectifs : Partager les « richesses » des différentes associations</b>						
1 recenser les atouts des associations (matériel, compétences, expériences)					600 €	648,48
2 réunir les associations afin de travailler sur l'outil		1 000,00 €		600 €		0
3 mise en place de l'outil						0
4 organiser un suivi annuel (mise à jour de l'outil)						0
<b>Développement des partenariats Ludothèque</b>						
<b>Objectifs : Permettre l'accès à la Ludothèque au plus grand nombre en développant ses missions, ainsi que sa place sur le territoire communale et métropolitain</b>						
1 Poursuivre les actions existantes en fonction de nos moyens						
2 Poursuivre la participation aux réseaux des Ludothèques						
3 Rencontrer les partenaires éventuels						
4 Mettre en place des actions nouvelles avec ces nouveaux partenaires en tenant compte des moyens humains disponibles		500,00 €		500 €		1070,42
<b>Organiser l'accueil des nouveaux adhérents</b>						
<b>Objectifs : Donner une place à chacun des nouveaux adhérents en faisant découvrir les richesses du Centre Social, en favorisant leur bien-être, leur implication et en permettant la rencontre</b>						
1 organisation d'une journée portes ouvertes en amont du forum des associations						0
2 organiser un temps d'accueil des nouveaux adhérents		300,00 €		0 €		129,69
3 Mise en place d'un livret d'accueil du nouvel adhérent						96,29
4 Refonte de la plaquette de rentrée						96,29
<b>Mise en place d'actions hors les murs</b>						
<b>Objectifs : Mieux faire connaître l'action du Centre Social en développant des animations et actions de proximité, en consolidant les partenariats et en permettant la rencontre</b>						
1 Recenser les lieux pouvant accueillir des animations extérieures						129,69
2 Mise en place d'animations ponctuelles au sein des structures et des quartiers		1 000,00 €		1 000 €		1925,94
3 Mise en place d'activités sur site						195,59
<b>Création d'espaces d'échange inter activité</b>						
<b>Objectifs : Redynamiser le Centre et (re)donner du sens à l'engagement de tous les adhérents en faisant mieux connaître le Centre et ses actions, en favorisant l'implication et le partage d'idées des habitants</b>						
1 Mise en place de temps conviviaux inter activités						288,89

2 Mise en place d'un temps d'accueil des nouveaux responsables d'activités	500,00 €		0 €	0 €	288,89	577,78
3 Organisation d'une journée portes ouvertes annuelle					0	
<b>Mise en place d'actions en lien avec l'Epicerie Sociale</b>						
<b>Objectifs : Permettre l'accès aux loisirs au plus grand nombre en favorisant l'inclusion des publics fragilisés</b>						
1 Mise en place de temps de rencontres avec les bénéficiaires au sein de l'Epicerie Sociale					132	
2 Organisation d'animations avec les bénéficiaires	1 500,00 €		1 500 €	1 500 €	940,4	1 509,4
3 Implication des bénéficiaires dans les animations mises en place					437	
<b>Mise en place d'un parrainage réciproque Jeunes et Adultes Engagés</b>						
1 Organisation d'un temps d'échange sur la thématique de l'engagement					344	
2 Mise en place de temps de découverte entre jeunes et anciens					0	
3 Organisation d'un temps fort de valorisation des formes de bénévolats	1 000,00 €		500 €	500 €	688	1032

**Consolidation des passerelles avec le Foyer de Vie de Pen Ar C'hoat**

<b>Objectifs : Favoriser l'inclusion des résidents au sein de L'Agora en développant les liens entre professionnels, en améliorant l'accueil au sein du Centre et la formation</b>					
1 Organisation de temps de concertation entre professionnels des 2 structures				0	
2 Mise en place de formation « Inclusion et accueil des personnes porteuses de handicap » pour les responsables d'activités	1 500,00 €		250 €	1150,38	1550,38
3 Organisation de temps d'analyse de pratiques avec les responsables d'activités				400	

**Consolidation des passerelles avec l'EHPAD « Les Petits Pas »**

<b>Objectifs : Développer les actions avec cette structure et la réflexion sur les questions liées au vieillissement</b>					
1 Organisation de temps de concertation entre professionnels des 2 structures				0	
2 Développement d'actions au sein de la résidence (Ludothèque, après-midi échange...)	1 500,00 €		250 €	962,97	1791,1
3 Mise en place d'actions au sein du Centre				828,13	

**Mise en place d'un réseau de voisinage**

<b>Objectifs : Favoriser l'échange entre voisins en créant ou recréant des solidarités de proximité s'appropriant l'outil et développer de nouveaux projets en faisant évoluer l'outil</b>					
1 Etat des lieux de l'existant				0	
2 Rencontre avec les associations de Voisins existantes sur Guiliers et environs	500,00 €		0 €	0	0
3 Accompagnement à la mise en place d'expérimentations sur les quartiers				0	

**Développement d'un partenariat L'Agora/CCAS pour les sorties familiales**

Objectifs : Favoriser la participation de tous aux sorties familiales

1 Lancement d'une expérimentation sur une période de vacances					
2 Mise en place d'un outil de communication CCAS/L'Agora concernant les bénéficiaires	1 500,00 €		1 500 €	2125,71	2125,71
3 Organisation de sorties communes					

**SOUS TOTAL ACTIONS NOUVELLES 2018**

25 379,94 €

**Participation mairie actions nouvelles**

16 400,00 €

**TOTAL REEL PROJETS 2018**

50 284,75 €

**TOTAL PARTICIPATION MAIRIE 2019 pour année 2018**

**30 341,00 €**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

**ENTRE**

Les collectivités et structures suivantes désignées dans la présente convention par le terme « les collectivités partenaires » :

Brest métropole, représentée par François CUILLANDRE, Président,

La ville de BOHARS, représentée par Monsieur Armel GOURVIL, Maire de BOHARS,

La ville de BREST, représentée par Madame Bernadette ABIVEN, 1ère Adjointe au Maire de BREST,

La ville de GOUESNOU, représentée par Monsieur Stéphane ROUDAUT, Maire de GOUESNOU,

La ville de GUILERS, représentée par Monsieur Pierre OGOR, Maire de GUILERS,

La ville de GUIPAVAS, représentée par Monsieur Fabrice JACOB, Maire de GUIPAVAS,

La ville de PLOUGASTEL-DAOULAS, représentée par Monsieur Dominique CAP, Maire de PLOUGASTEL-DAOULAS,

La ville de PLOUZANE, représentée par Monsieur Bernard RIOUAL, Maire de PLOUZANE,

La ville du RELECQ-KERHUON, représentée par Monsieur Yohann NEDELEC, Maire du RELECQ-KERHUON ;

Le syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des EHPAD des Rives de l'Elorn, représenté par Monsieur Yohann NEDELEC, Président,

Chaque représentant agissant en vertu d'une délibération de son conseil municipal, métropolitain ou comité syndicat respectif,

**D'UNE PART,**

**ET**

Le Comité des Œuvres Sociales des « collectivités partenaires », dont le siège social est situé 62 rue de Glasgow à Brest, représenté par Monsieur David MADEC, agissant en qualité de Président.

**D'AUTRE PART,**

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Les « collectivités partenaires » décident par l'établissement de la présente convention, de poursuivre le partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales, association loi 1901, initié depuis des années.

Cette collaboration est conforme à la loi du 3 janvier 2001 qui, dans son article 25, précise que les collectivités territoriales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agent.e.s à des organismes à but non lucratif ou à des associations.

Dans le respect de l'objet social du COS tel que décrit dans l'article 2 des statuts de l'association (annexe 1), « les collectivités partenaires » apportent leur concours pour atteindre les objectifs fixés dans l'article 1 et, plus particulièrement, mettre en œuvre les projets décrits dans l'article 2 de la présente convention.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION ET BENEFICIAIRES**

### **1) Objet**

« Les collectivités partenaires » souhaitent répondre le mieux possible aux besoins exprimés par leur personnel dans le cadre des orientations fixées par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 modifié par la loi de 2007 relative à la modernisation de la fonction publique. Celle-ci dessine les contours de l'action sociale qui vise « à améliorer les conditions de vie des agent.e.s publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Ainsi « les collectivités partenaires » et le COS s'accordent sur les objectifs suivants :

- Améliorer les conditions de vie des agent.e.s et de leur famille
- Promouvoir l'accès des bénéficiaires à la culture et aux loisirs
- Favoriser la cohésion entre les agent.e.s
- Aider les agent.e.s à faire face à des situations difficiles
- Aider les agent.e.s à se prémunir face aux risques de la vie

Le COS s'engage par ailleurs à rechercher une complémentarité d'actions avec les structures intervenant dans le champ de son objet social.

### **2) Les bénéficiaires**

Dans le cadre de la présente convention, l'action du COS s'exerce en direction des bénéficiaires précisés par l'article 2 des statuts de l'association.

### **3) Accueil et information des bénéficiaires**

Le COS s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés afin que l'ensemble des bénéficiaires dispose de la plus large information sur les prestations délivrées et sur les conditions de bénéfice.

Pour ce faire, l'association développera, en collaboration avec « les collectivités partenaires », un projet d'amélioration de l'accessibilité de l'offre, notamment par voie dématérialisée, permettant d'optimiser et de réduire les coûts d'affranchissement et de reprographie.

## ARTICLE 2 - PROJETS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à poursuivre, conformément à son objet social et aux lois et règlements en vigueur, les projets suivants :

### 1) Fonds de secours

Le COS s'attachera à collaborer avec les services sociaux compétents. Il garantit de dédier une enveloppe budgétaire prévisionnelle d'au minimum 10 000 € pour le secours des agent.e.s.

### 2) Avance sur prime

Le COS pourra, après décision de son bureau, attribuer, sur demande du service social du travail de Brest métropole ou des « collectivités partenaires », des avances sur primes prévues dans le cadre des délibérations des « collectivités partenaires ». Le COS autorise en conséquence les collectivités employeurs à recouvrer les avances versées à ce titre.

### 3) Chèques Emploi Service Universel

Pour le personnel de Brest métropole, de GUILERS, de GUIPAVAS, du syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des EHPAD des Rives de l'Elorn, de PLOUZANE, et du RELECQ KERHUON, la gestion des Chèques Emploi Service Universel (CESU), pour l'attribution de CESU aux agent.e.s au titre de la garde d'enfants de moins de 3 ans, est confiée au COS. Cette attribution sera effectuée selon les états transmis par la direction des ressources humaines de Brest métropole et des collectivités précitées, qui instruiront les dossiers de demande de CESU.

Les « collectivités partenaires » ci-dessus citées, procéderont au remboursement du montant des valeurs faciales et des frais de gestion payés par le COS à l'émetteur des Chèques Emploi Service Universel.

### 4) Chèques vacances

Par ailleurs, pour le personnel des « collectivités partenaires », la gestion des Chèques vacances est confiée au COS. Les « collectivités partenaires » procéderont au prélèvement sur le salaire du montant épargné par les agent.e.s. Les frais de gestion afférents aux chèques vacances et la bonification attribuée par le COS selon le quotient familial tel que défini par son Conseil d'Administration, sont pris en charge par le COS.

### 5) Culture

Le COS s'attachera à mettre en œuvre des actions visant à renforcer l'accès des agent.e.s à l'offre culturelle locale (communication - dépôt de billets - chèques culture - tarif CE auprès des structures locales...).

### 6) Arbre de Noël

Les enfants du personnel de Brest métropole concernés par l'Arbre de Noël bénéficient de chèques cadeaux et de billets d'entrée au spectacle organisé à l'Arena en décembre. Sur la base d'un fichier de bénéficiaires transmis par Brest métropole, le COS assurera la distribution des chèques cadeaux et des billets de spectacle. Brest métropole financera l'opération à l'euro près, suivant un cadre établi par Brest métropole.

## ARTICLE 3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR « LES COLLECTIVITES PARTENAIRES »

### 1) Subvention

Sur présentation des documents nécessaires et notamment du budget prévisionnel du COS, « les collectivités partenaires » apportent un financement qui peut évoluer chaque année.

Cette évolution de la subvention est décidée annuellement début septembre au moment de l'élaboration du budget primitif par les élus des « collectivités partenaires ».

Le montant individuel dû par chacune des collectivités bénéficiaires des prestations du COS correspond à la répartition de cette enveloppe globale au prorata des dépenses des comptes 64 constatées aux comptes administratifs N-2 des mêmes entités.

La subvention attribuée par « les collectivités partenaires » est affectée exclusivement aux objectifs définis à l'article 1 de la présente convention.

L'association s'interdit de l'utiliser à d'autres fins et notamment de reverser les fonds à d'autres associations, organismes ou sociétés, quelle qu'en soit la nature.

« Les collectivités partenaires » se réservent la possibilité de demander la restitution de tout ou partie des sommes qui ne seraient pas utilisées conformément à l'objet de la subvention.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle peut être attribuée sur décision appartenant à chaque « collectivité partenaire » (exemples : élections du COS tous les trois ans, achat de logiciel, fêtes maritimes...) et sur production des pièces justificatives correspondantes.

### 2) Moyens de fonctionnement

Les services de Brest métropole apportent un appui au fonctionnement de l'association dans leurs domaines de compétence respectifs.

Brest métropole établit annuellement un récapitulatif de l'ensemble des coûts associés à ces services.

Le COS s'engage à optimiser ces dépenses comme mentionné à l'article 1.3 et présente, annuellement, pour validation, à Brest métropole un prévisionnel relatif à ces dépenses. Brest métropole ne s'engagera annuellement qu'à hauteur de ces dépenses prévisionnelles dûment validées. Des demandes exceptionnelles pourront être étudiées en cours d'année.

Le COS est propriétaire de ses locaux situés 62 rue de Glasgow à Brest et, à ce titre, règle les impôts, frais de copropriété afférents ainsi que les fluides, dépenses d'entretien, etc.

### 3) Ressources humaines

#### Personnel mis à disposition

Pour mettre en œuvre son projet associatif, le COS mobilise des compétences à hauteur de 4 équivalents temps plein dans les domaines suivants : accueil, secrétariat, comptabilité. Pour ce faire, l'équipe du COS est composée de 4 agent.e.s dont 3 sont mis.e.s à disposition par Brest métropole.

Brest métropole et le COS sont cosignataires de la convention de mise à disposition de ces agent.e.s de Brest métropole auprès de l'association.



### Participation du personnel aux activités du COS - Crédit d'heures

« Les collectivités partenaires » de la présente convention autorisent les agent.e.s élu.e.s au COS à prêter leur concours, en tant que de besoin, à la bonne réalisation des objectifs définis par l'article 1 de la présente convention.

Un contingent global de 2890 heures est octroyé au COS incluant le temps de présence du/de la Président.e du COS de 17 heures par semaine (884 heures), la participation des membres du bureau aux réunions hebdomadaires (156 heures bureau + 156 heures activités COS X 5 = 1560 heures et un crédit d'heures pour ses activités diverses (2890 – 1560 – 884 = 446 heures).

Ces crédits d'heures sont répartis nominativement par le COS entre les administrateurs et font l'objet d'une déclaration semestrielle à la direction des ressources humaines de la collectivité concernée.

Pour les Conseils d'administration, les administrateurs peuvent solliciter une autorisation d'absence auprès de leur responsable de service. Cette autorisation est accordée sous réserve des nécessités de service.

En ce qui concerne les agent.e.s de Brest métropole, les fiches de crédit d'heures nominatives et les bons d'autorisations d'absence sont établis semestriellement, sur la base des éléments transmis par le COS. Les fiches et bons d'heures sont retournés annuellement à la direction des ressources humaines de Brest métropole.

Les agent.e.s de Brest métropole, bénéficiaires d'heures de délégation au titre du COS et dont le temps de travail est géré sous KELIO saisissent dans le logiciel leurs absences (COS2 : pour les membres du bureau et du Conseil d'administration; INTE4 : intervention pour le COS - bons d'heures).

Dans le cadre des élections des représentant.e.s du personnel au COS, un crédit supplémentaire d'heures peut être accordé à titre exceptionnel et sur demande écrite du COS.

### **ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa notification après transmission à Monsieur le Sous-préfet du Finistère. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par reconduction tacite. Possibilité de non reconduction dans les trois mois précédant chaque échéance annuelle, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 5 - ASSURANCES**

Le COS se couvrira des risques liés à son activité en souscrivant les assurances nécessaires. Les polices d'assurance seront communiquées pour information à Brest métropole.

### **ARTICLE 6 - OBLIGATIONS FINANCIERES, COMPTABLE ET EVALUATION DE L'ACTIVITE**

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et à tenir une comptabilité rigoureuse. La structure budgétaire devra permettre d'identifier les publics concernés et les actions subventionnées par « les collectivités partenaires ».

Par ailleurs, elle s'engage à équilibrer chaque année ses charges et ses produits et à rechercher, par ses propres moyens, des recettes propres.

L'association devra, sous peine de sanctions et/ou de résiliation de la présente convention, transmettre à Brest métropole les documents cités dans le tableau ci-dessous.

DOCUMENTS	PERIODICITE ET DATE DE PRODUCTION	OBSERVATIONS
Statuts et règlement intérieur	A chaque modification 15 jours au plus tard après l'adoption	
Budget prévisionnel de l'année N+ 1 accompagné d'un rapport explicatif	Annuelle Avant le 31/12 de l'année N	
Bilan comptable et compte de résultat de l'année N ainsi que les états annexes	Annuelle Avant le 30/06 de l'année N+1	Le bilan et le compte de résultat doivent être certifiés par un commissaire aux comptes professionnel.
Bilan et rapport d'activité de l'année N	Annuelle Avant le 30/06 de l'année N+1	Ces documents mentionneront notamment pour chaque type d'activité, tel que défini à l'article 2, le nombre de bénéficiaires de chaque « collectivité partenaire », la participation versée par les bénéficiaires et le coût de revient pour le COS.

#### ARTICLE 7 - CONTROLE « DES COLLECTIVITES PARTENAIRES »

Sans préjudice des obligations définies à l'article 6 de la présente convention, l'association s'oblige à justifier à tout moment à la demande « des collectivités partenaires », de l'exécution des objectifs définis à l'article 1 et de l'utilisation des subventions et à faciliter son contrôle notamment par l'accès à tous documents administratifs et comptables.

Elle tiendra informée sans délai « les collectivités partenaires » de toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'exécution de la présente convention et de toutes les modifications qui pourraient affecter ses statuts.

#### ARTICLE 8 - EVALUATION

Le COS présente, lors du premier Conseil d'Administration de l'année, aux collectivités partenaires signataires de la présente convention, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité de l'année N-1, et les orientations de l'année à venir. Ce document précisera par type d'activité développée par le COS :

- Leur fréquence,
- Le nombre de personnes concernées,
- La répartition du public, sa collectivité et son profil sociologique (femme/homme, âge, composition du foyer ...)
- Les différents tarifs.

## ARTICLE 9 - SANCTIONS

En cas de non-respect par l'association de ses engagements et obligations ou en cas de retard dans la production des documents visés à l'article 6 ci avant, « les collectivités partenaires » se réservent le droit de remettre en cause le montant de la subvention ou d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

## ARTICLE 10 – MODIFICATIONS - RESILIATION

### 1) Modifications

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

### 2) Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par « chaque collectivité partenaire » ou par le COS moyennant un préavis de trois mois.

En cas d'inexécution des clauses de la présente convention ou de carence grave de l'une ou l'autre des parties, il sera procédé à la résiliation de la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant un délai d'un mois.

Quel que soit le motif de résiliation de la présente convention, il ne sera dû aucune indemnité à ce titre.

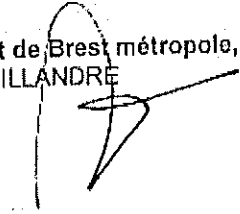
A défaut, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

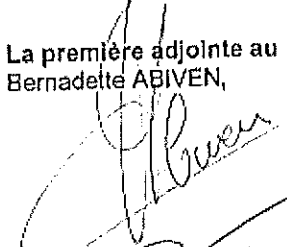
- Annexe 1 : Statuts du COS en date du 6 mai 2015
- Annexe 2 : Projet associatif du COS en date du 5 novembre 2015

Fait à Brest, le 16 JUIL. 2018

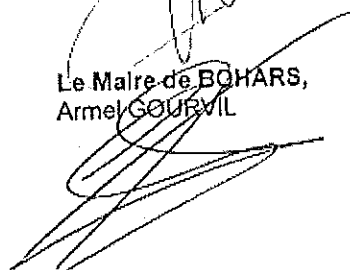
Le Président de Brest métropole,  
François CUILLANDRE



La première adjointe au Maire de Brest,  
Bernadette ABIVEN,



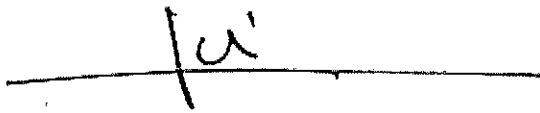
Le Maire de BOHARS,  
Armel GOURVIL



Le Président du COS  
David MADEC



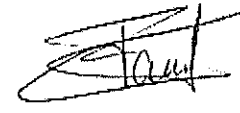
Le Maire de GOUESNOU,  
Stéphane ROUDAUT



Le Maire de GUILERS,  
Pierre OGOR



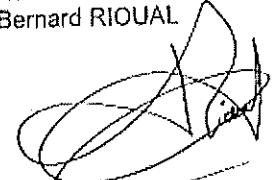
Le Maire de GUIPAVAS,  
Fabrice JACOB



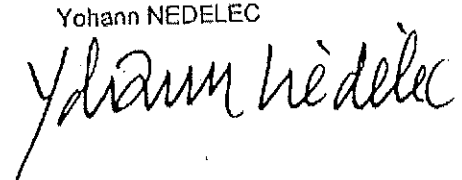
Le Maire de PLOUGASTEL-DAOULAS,  
Dominique CAP



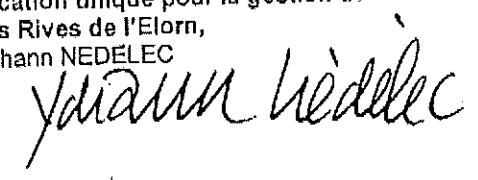
Le Maire de PLOUZANE,  
Bernard RIOUAL



Le Maire du RELECQ-KERHUON,  
Yohann NEDELEC



Le Président du syndicat intercommunal à  
vocation unique pour la gestion des EHPAD  
des Rives de l'Elorn,  
Yohann NEDELEC



## Demandes de subventions exceptionnelles 2019

	Association	Objet	Montant demandé pour 2019	Proposition 2019
1	Guilers VTT Nature	La Chouette Guiliérienne - 24H VTT les 1er & 2 juin 2019 Championnats du Finistère FSGT le 31 mars 2019	2 000,00 € 1 000,00 €	2 500,00 €
2	Compagnie Singe Diesel	Aide au financement du troisième festival de marionnettes "Les Mains en l'Air". 16 mars 2019 : 1ère manche Challenge départemental	3 000,00 €	2 000,00 €
3	Association du vélodrome Brest Ponant Iroise	20 avril 2019 : championnats du Finistère de l'omnium toutes catégories. 29 juin 2019 : Coupe de Bretagne (épreuve rassemblant sur sélection les meilleurs pistards bretons dans toutes les catégories).	200,00 €	100,00 €
4	Club d'athlétisme Guiliérien	Organisation des 10èmes foulées du diabète le 17 novembre 2019	2 000,00 €	1 000,00 €
5	Les Amis du vélo	Organisation des courses cyclistes 2019 : grand prix du Muguet le 1er mai 2019 journée des jeunes le 15 septembre 2019	1 100,00 €	1 100,00 €
6	A.P.E. école Chateaubriand	Participation au projet de l'école du cirque afin de célébrer les 50 ans des écoles Chateaubriand. Le but est de faire découvrir les arts du cirque à la totalité des enfants de l'école (10 séances par classe et spectacle).	3 000,00 €	3 000,00 €
7	Questions pour un champion	Organisation du tournoi Ouest Bretagne qui aura lieu le 4 mai 2019 et qui va réunir les clubs de Lamballe, Lannion, Lorient, Douarnenez, Fouesnant et Guilers.	150,00 €	150,00 €
8	Association Guilers Baucina	Voyage en Sicile du 20 au 24 mai 2019 dans le cadre du comité de jumelage.	600,00 €	300,00 €
9	Racines et Patrimoine	Reportage Tébéo. Participation de l'association à un reportage télévisé sur le manoir de Kéroual, son passé, son devenir, Diffusion dans le dans le magazine "chemins de traverse" réalisé par la chaîne Tébéo (mars 2019).	250,00 €	100,00 €
10	Festival d'Armor (tournoi international de football agréé par la FIFA)	Organisation du 37ème festival d'Armor les 8/9 et 10 juin 2019 à Plougouvelin et dans les communes associées du Pays d'Iroise et de Brest.	pas de montant d'indiqué	250,00 €
11	ADAO	Subvention de fonctionnement à l'association organisatrice des festivals Petite et Grande Marée.	600,00 €	500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>11 000,00 €</b>

TABLEAU DES EFFECTIFS  
SITUATION AU 1ER DECEMBRE 2019

CM du 16/05/2019

Cat	GRADES	Temps de travail du poste	Pourvu	Non pourvu	Dates de propositions d'avancements de grades
<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>					
<b>Fillière administrative</b>					
A	Directeur général des services (détachement)	35,0	35,0	0,0	
A	Attaché principal	35,0	0,0	35,0	
A	Attaché principal	35,0	28,0	7,0	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	création au 1er déc 2019
B	Rédacteur principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	création au 1er déc 2019
C	Adjoint administratif	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint administratif	35,0		35,0	
<b>Fillière technique</b>					
C	Agent de maîtrise principal	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise principal	35,0	35,0	0,0	
C-B	Adjoints techniques - Agents de maîtrise - techniciens	35,0		35,0	
C	Agent de maîtrise principal	35,0		35,0	
C	Agent de maîtrise principal	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise principal	35,0	35,0	0,0	création au 1er juillet 2019
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	24,0	24,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	13,0	0,0	13,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	31,0	31,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	30,0	21,0	9,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	30,5	30,5	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	1er juillet 2019
C	Adjoint technique	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint technique	17,5	17,5	0,0	
<b>Fillière culturelle</b>					
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	création au 1er déc 2019
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	28,0	28,0	0,0	
<b>Fillière médico-sociale</b>					
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	32,0	32,0	0,0	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	35,0	31,5	3,5	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	35,0	28,0	7,0	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	32,0	32,0	0,0	
C	Agent social principal 1ère classe	35,0	28,0	7,0	
C	Agent social principal 2ème classe	23,0	23,0	0,0	
<b>Fillière animation</b>					
B	Animateur principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Animateur principal 1ère classe	35,0	28,0	7,0	
B	Animateur principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
B	Animateur	35,0	0,0	35,0	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	22,5	22,5	0,0	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	35,0	28,0	7,0	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	création au 1er juillet 2019
C	Adjoint d'animation	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	création au 1er juillet 2019
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	création au 1er juillet 2019
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES sur emplois permanents</b>					
	DST - Ingénieur	35,0	35,0	0,0	
	Collaborateur de cabinet	35,0	24,5	10,5	
	Chargé de mission	35,0	0,0	35,0	
	<b>EQUIVALENT TEMPS PLEIN</b>	<b>71,10</b>	<b>55,07</b>	<b>16,03</b>	

## 1 – Modalités et outils mis en œuvre par Brest métropole et les communes

---

### a) **Priorisation des travaux de proximité dans les domaines de la voirie et des espaces verts :**

Deux types de projet ont été définis : les projets structurants et les projets de proximité. Des enveloppes budgétaires sont allouées à la réalisation de ces travaux. A l'issue du processus d'élaboration du programme des travaux pour la commune, ce programme est soumis à l'avis du Conseil municipal sous la forme d'une délibération annuelle.

### b) **Instances trimestrielles afin de faire le point sur les réalisations et projets en présence du vice-président du territoire et des élus référents des Communes membres :**

Ces instances réunissent les vice-présidents territoriaux, les élus référents des Communes membres et les services métropolitains.

### c) **Au quotidien, utilisation d'un logiciel commun « relations aux administrés » permettant un suivi et une traçabilité des demandes d'intervention sur l'espace public :**

Sont annexées à la présente délibération les statistiques annuelles de l'année 2018 issues de l'application « Relations aux administrés », dont vous trouverez les éléments principaux ci-dessous :

#### Statistiques relations aux administrés 2018 :

➤ 261 demandes sur l'espace public ont concerné le territoire de Guilers.

➤ Répartition des fiches R.A. pour la commune de Guilers : voirie (68), éclairage public (63), signalisation (48), espaces verts (35), eau (17), animal dans la ville (13), propreté déchets (8), mobilités (7) et adresse numérotation (1).

### d) **Bilan annuel des crédits métropolitains territorialisés engagés sur le territoire communal :**

Les dépenses en « coûts bruts directs » englobent les charges de fonctionnement (masse salariale, contrats, matériels, énergie...) et d'investissements réalisés à partir du Compte administratif 2018.

La Métropole a investi 2 555 994 € (CA) en 2018 sur le territoire de Guilers dans le cadre des quatre politiques publiques « collecte et traitement des déchets », « voirie », « éclairage public », et « espaces verts », pour un coût moyen de 314 € par habitant de Guilers et un coût moyen de 250 € par habitant de la Métropole.

➤ Collecte et traitement des déchets :

- 1 107 km de voies de collecte pour la Métropole
- 72 km de voies de collecte pour la commune de Guilers
- 1 007 k€ dont 541 k€ de collecte et 466 K€ de traitement pour Guilers
- 124 € par habitant pour la commune de Guilers

➤ Voirie :

- 996 k€ en voirie – espaces publics pour la commune de Guilers
- 13,7 € par ml de voirie pour Guilers
- 13€ par ml de voirie pour la Métropole

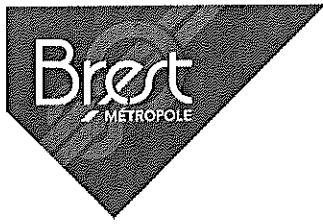
➤ Eclairage Public :

- 1674 points sur la commune pour un total de 34 343
- 171 k€ en éclairage public et réseaux pour la commune de Guilers
- 21 € par habitant pour la commune de Guilers
- 27 € par habitant pour la Métropole

➤ Espaces Verts :

- 380 k€ en espaces verts pour la commune de Guilers
- 47 € par habitant pour la commune de Guilers
- 56 € par habitant pour la métropole





# **Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes**

**Année 2018**

## **Introduction**

Les contrats de proximité territoriaux co-signés par les huit communes de la métropole, et Brest métropole posent les principes de fonctionnement de la proximité en matière de gestion de l'espace public. Les instances de dialogue et de concertation nommées dans les contrats et déployées dans toutes les communes, la communication du bilan de répartition budgétaire des crédits de la métropole dans les communes, le processus de priorisation des travaux, une meilleure appropriation des outils numériques de liaison apportent de la fluidité et de la transparence dans les relations entre les communes et la métropole.

Ainsi, il a été acté de rédiger annuellement un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes au titre du suivi et de l'évaluation du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public (art. 6 des contrats de proximité territoriaux).

Les communes membres sont invitées à annexer le présent rapport à leur délibération annuelle approuvant :

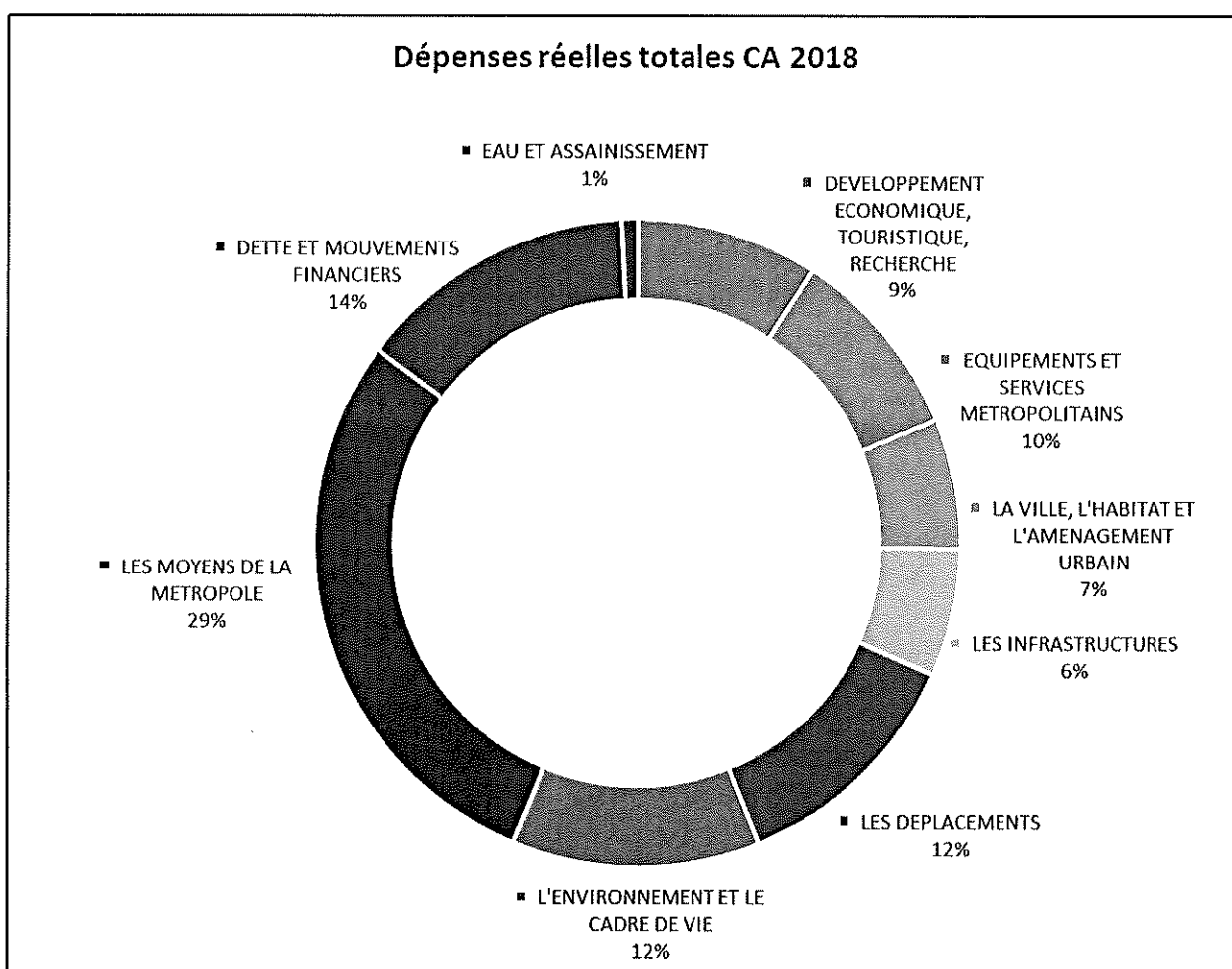
- Le bilan annuel du dispositif de gouvernance de l'espace public,
- Les programmes de proximité de la commune dans les domaines de la voirie et des espaces verts,
- Le bilan de l'outil numérique « Relations aux Administrés »

## La typologie des dépenses communautaires

Les dépenses réelles du compte administratif 2018 s'élèvent à 372,8 M€ au total, dont 276,6 M€ de dépenses de fonctionnement et 96,2 M€ de dépenses d'investissement.

*Tableau : données brutes du compte administratif 2018 (en milliers d'euros)*

Politiques		Investissement	Fonctionnement	Total
I	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, RECHERCHE	18 493	15 380	33 873
II	EQUIPEMENTS ET SERVICES METROPOLITAINS	1 692	34 494	36 186
III	LA VILLE, L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT URBAIN	13 738	10 367	24 105
IV	LES INFRASTRUCTURES	8 873	14 959	23 831
V	LES DEPLACEMENTS	6 415	39 051	45 466
VI	L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	6 873	39 553	46 426
VII	LES MOYENS DE LA METROPOLE	3 002	104 561	107 563
VIII	DETTE ET MOUVEMENTS FINANCIERS	36 939	15 299	52 239
IX	EAU ET ASSAINISSEMENT	186	2 936	3 121
<b>Total</b>		<b>96 211</b>	<b>276 599</b>	<b>372 810</b>



Dans un premier temps, il importe de déterminer une typologie des dépenses permettant de faire la distinction, au sein des différentes politiques publiques, entre les crédits qui peuvent être ventilés et ceux qui, par nature, ne peuvent être territorialisés par communes.

Ainsi, il est proposé de distinguer trois catégories de dépenses communautaires :

- les dépenses liées à l'administration de la communauté,
- les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération,
- les politiques offrant des services à la population.

#### **A - Les dépenses liées à l'administration de la communauté**

Elles concernent les moyens communautaires (politique VII) ainsi que les remboursements de dette et les mouvements financiers (politique VIII).

Les dépenses liées à l'administration générale de la communauté ne font pas partie des dépenses « engagées par l'établissement dans chaque commune » et doivent donc être considérées comme des dépenses non ventilables par nature.

Au total, au CA 2018, les dépenses d'administration non ventilables représentent **160,0 M€**, soit **42,9 %** des dépenses communautaires. A noter que les moyens communautaires comprennent les mises à disposition de personnel (pour 63,1 M€) et les services communs (pour 18,3 M€).

#### **B - Les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération**

Il s'agit des interventions suivantes :

- Les actions de développement économique : aménagement et gestion des zones d'activités, zone portuaire, aéroport, enseignement supérieur, recherche, formation, tourisme, haut débit, etc. ;
- La politique de la ville : insertion, prévention de la délinquance ;
- Les actions de planification en matière d'urbanisme et de logement : SCOT, PLU, PLH, etc. ;
- La construction et la gestion des grands équipements sportifs et culturels d'agglomération : Quartz, Océanopolis, Parc de Penfeld, Rinkla, Brest Arena, Carène, piscines, centres nautiques, ports de plaisance, la Recouvrance, musées, conservatoire de musique, ateliers des Capucins, etc.) ;
- L'organisation des grands événements tels que les fêtes nautiques internationales ;
- Les actions en faveur de la préservation de l'environnement : lutte contre les pollutions, maîtrise de l'énergie, etc. ;
- Les infrastructures : signalisation lumineuse, régulation du trafic, ouvrages d'art, gestion du stationnement, extension du réseau de chaleur ;
- Le soutien à Laboceja ;
- Le programme de la liaison aérienne par câble et les investissements en faveur des transports urbains.

Il n'apparaît pas pertinent de territorialiser ces différentes interventions qui ne bénéficient pas aux habitants d'une commune en particulier et qui contribuent plus largement à l'attractivité de la métropole brestoise.

Au CA 2018, les dépenses de rayonnement global représentent **100,8 M€**, soit **27,0 %** des dépenses communautaires.

#### **C - Les politiques offrant des services à la population**

Les dépenses concernées peuvent être ventilées par commune, sous réserve de déterminer des critères techniques suffisamment pertinents. En effet, la seule lecture budgétaire ne permet d'avoir pas une vision précise de la localisation des dépenses.

Il s'agit des politiques concernant les espaces publics : les déplacements, la voirie, la signalisation, l'éclairage public, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la propreté, l'eau et l'assainissement, les espaces verts, la prévention des risques (contingent SDIS), les créations et extensions de cimetières, etc.

Au CA 2018, les dépenses de services à la population localisables représentent **112 M€**, soit **30,0 %** des dépenses des communautaires.

## La ventilation des dépenses par commune : l'exemple des politiques offrant des services à la population

Comme depuis 2012, il est décidé de réaliser l'exercice de répartition territoriale des dépenses communautaires sur quatre politiques publiques :

- La collecte et le traitement des déchets,
- La voirie,
- L'éclairage public,
- Les espaces verts.

Pour chaque politique étudiée, la méthode validée par le groupe de pilotage a consisté à :

- Identifier les **coûts bruts directs** de fonctionnement et les dépenses d'investissement réalisées à partir des chiffres du compte administratif par centres de coût et par programmes ;
- 
- Proposer une répartition des dépenses concernées par commune à partir de **critères** à la fois simples, lisibles et quantifiables (au réel ou forfaitaires) ;
- 
- Proposer un ou plusieurs **indicateurs** pertinents permettant d'analyser les résultats de la répartition (par exemple, le coût par habitant).

L'analyse s'est concentrée sur la notion de « coûts bruts directs », qui englobent les charges indispensables à la réalisation d'une prestation : masse salariale, contrats, entretien des matériels et véhicules, énergie, etc.

L'analyse n'intègre pas les coûts indirects (ex : charges de structure liées aux fonctions support tels que DRH, finances, DSIT, etc.) ni les éventuelles recettes venant en atténuation des charges (ex : revente de matériaux, aides d'écoemballage, etc.).

Le tableau de la page suivante présente la valeur de différents critères physiques permettant d'analyser les résultats de la répartition par commune.

Tableau : valeur des critères physiques (au 1er janvier 2018)

Population INSEE 2018	Densité de population 2018 (nbre d'hab. / km2)	Linéaire de voies urbaines et sub.(ml) hors chemins ruraux	Nombre d'avaoires	Nombre de points lumineux	Surfaces vertes hors PA et EN (m2)
3 572	491,3	31 402	401	798	57 354
142 601	2 880,2	491 456	10 750	21 253	2 843 290
6 156	509,6	55 547	957	1 681	260 093
8 136	428,7	72 865	854	1 674	161 674
14 702	333,2	131 369	1 924	3 136	358 607
11 729	1 824,1	65 963	1 164	2 127	262 726
13 791	294,5	145 231	1 575	1 546	178 706
12 775	385,5	113 748	1 451	2 589	335 964
<b>213 462</b>		<b>1 107 581</b>	<b>19 076</b>	<b>34 804</b>	<b>4 458 414</b>

## 1. La collecte et le traitement des déchets

Les coûts directs identifiés au CA 2018 s'élèvent à 20 484 066 €, décomposés de la manière suivante :

- 40,3 % pour la collecte,
- 59,7 % pour le traitement.

En euros	CA 2018 réparti	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires :</li> <li>• Prestations :</li> <li>• Carburants :</li> <li>• Entretien véhicules :</li> <li>• Autres charges :</li> <li>• <b>Total fonctionnement :</b></li> </ul>	<p>6 436 897</p> <p>10 509 113</p> <p>650 422</p> <p>713 284</p> <p>611 609</p> <p><b>18 921 325</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux :</li> <li>• Acquisition matériels :</li> <li>• Autres dépenses :</li> <li>• <b>Total investissement :</b></li> </ul>	<p>557 065</p> <p>984 830</p> <p>20 846</p> <p><b>1 562 741</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Total général :</b></li> <li>• <b>dont collecte</b></li> <li>• <b>dont traitement</b></li> </ul>	<p><b>20 484 066</b></p> <p><b>8 257 127</b></p> <p><b>12 226 939</b></p>	<p><b>40 %</b></p> <p><b>60 %</b></p>

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

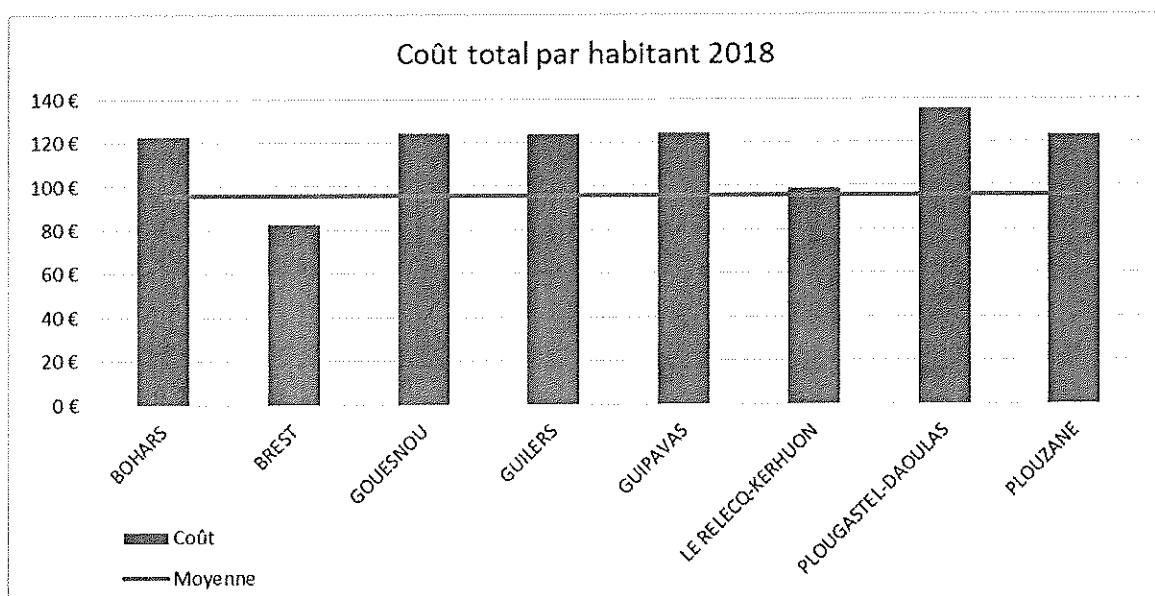
<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
• <b>Collecte :</b>	au prorata du linéaire de voies urbaines et suburbaines (hors chemins ruraux)
• <b>Traitement :</b>	au prorata de la population

A noter que seuls les kilomètres parcourus sur la commune sont pris en compte (hors trajets UVED / commune ou CTC / commune). Par ailleurs, les dépenses relatives aux déchetteries ne sont pas affectées aux seules communes d'implantation.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, le coût moyen par habitant atteint 96 € au CA 2018 (contre 99 € au CA 2017), avec un écart de 83 € à 136 € par habitant selon les communes.

Tableau : répartition des coûts de collecte et de traitement des déchets par commune

	COLLECTE			TRAITEMENT			Coût total CA 2018 (en €)	Coût total par habitant 2018	Rappel Coût total par habitant 2017
	linéaire de voies urbaines et sub.(kms)	%	Coût de collecte CA 2018 (en €)	Population INSEE 2018	%	Coût de traitement CA 2018 (en €)			
BOHARS	31,402	2,8%	233 550	3 572	1,7%	204 601	438 151	123 €	126 €
BREST	491,456	44,4%	3 662 118	142 601	66,8%	8 168 075	11 830 193	83 €	85 €
GOUESNOU	55,547	5,0%	414 465	6 156	2,9%	352 611	767 076	125 €	129 €
GUILERS	72,865	6,6%	541 928	8 136	3,8%	466 024	1 007 952	124 €	128 €
GUIPAVAS	131,369	11,9%	988 411	14 702	6,9%	842 119	1 830 530	125 €	129 €
LE RELECC-KERHUON	65,963	6,0%	490 520	11 729	5,5%	671 828	1 162 348	99 €	103 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	145,231	13,1%	1 080 144	13 791	6,5%	789 938	1 870 082	136 €	141 €
PLOUZANE	113,748	10,3%	845 992	12 775	6,0%	731 742	1 577 734	124 €	129 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 107,581</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 257 128</b>	<b>213 462</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 226 938</b>	<b>20 484 066</b>	<b>96 €</b>	<b>99 €</b>



## 2. La voirie et les réseaux

Les coûts directs identifiés au CA 2018 sont les suivants :

En euros	CA 2018 réparti	
Pilotage et gestion administrative	• Fonctionnement :	2 077 392
	• Investissement :	-
	• Coût total :	2 077 392
Voirie / Espace public (hors propreté)	• Fonctionnement :	6 905 183
	• Investissement (yc régie) :	8 291 517
	• Coût total :	15 196 700
Eclairage public et réseaux	• Fonctionnement :	3 430 955
	• Investissement :	2 287 453
	• Coût total :	5 718 408

En fonctionnement, le coût du matériel a été introduit sur la base d'un calcul de coût moyen intégrant son poids respectif dans chaque prestation de l'activité (pour un montant total de 1 828 407 €).

En investissement, ont été exclus de la répartition les programmes liés aux moyens généraux (502 : Bâtiments service voirie) ou d'intérêt métropolitain manifeste (Contournement Nord/Ouest de Brest, Ouvrages d'art, Régulation du trafic).

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
<b>Pilotage et gestion administrative :</b>	au prorata du linéaire de voies communautaires
<b>Voirie / Espace public</b>	
• Entretien des revêtements :	au coût réel (temps passé + fournitures + matériel)
• Entretien des accotements :	coût linéaire moyen X linéaire voies communautaires et coût réel pour curage
• Entretien des eaux pluviales :	au prorata du nombre d'avaloirs par commune
• Divers entretien courant :	au prorata du linéaire de voies communautaires
• Travaux :	dépenses réelles par commune
<b>Eclairage public et réseaux</b>	
• Energie, entretien et réparation :	dépenses réelles par commune
• Frais de personnel :	au prorata du nombre de points lumineux
• Travaux :	dépenses réelles par commune

*Tableau : vue d'ensemble de la répartition par commune*

	<b>Pilotage / gestion administrative</b>	<b>Voirie / espace public</b>	<b>Eclairage public et réseaux</b>	<b>Coût total réparti CA 2018 (en €)</b>	
BOHARS	58 758	479 025	103 300	<b>641 234</b>	2,8%
BREST	921 344	7 914 869	4 214 778	<b>13 051 053</b>	56,8%
GOUESNOU	104 274	827 159	168 457	<b>1 100 041</b>	4,8%
GUILERS	136 342	996 773	171 179	<b>1 304 433</b>	5,7%
GUIPAVAS	248 672	1 448 456	356 268	<b>2 053 511</b>	8,9%
LE RELECQ-KERHUON	123 409	818 972	269 096	<b>1 211 557</b>	5,3%
PLOUGASTEL-DAOULAS	271 751	1 437 469	175 611	<b>1 884 955</b>	8,2%
PLOUZANE	212 841	1 273 977	259 719	<b>1 746 653</b>	7,6%
<b>TOTAL</b>	<b>2 077 391</b>	<b>15 196 700</b>	<b>5 718 408</b>	<b>22 993 438</b>	100,0%



**La voirie :**

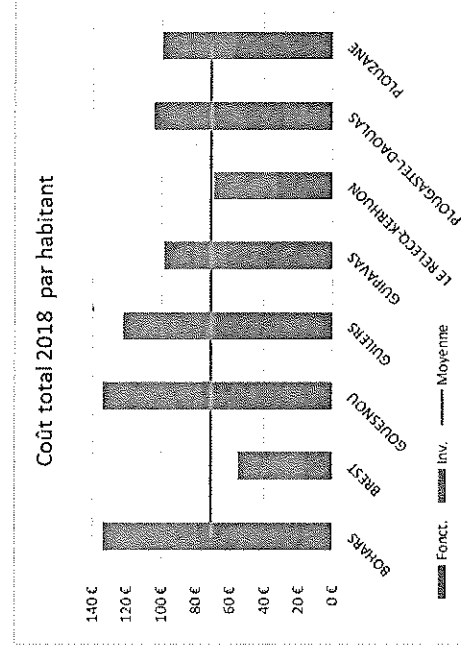
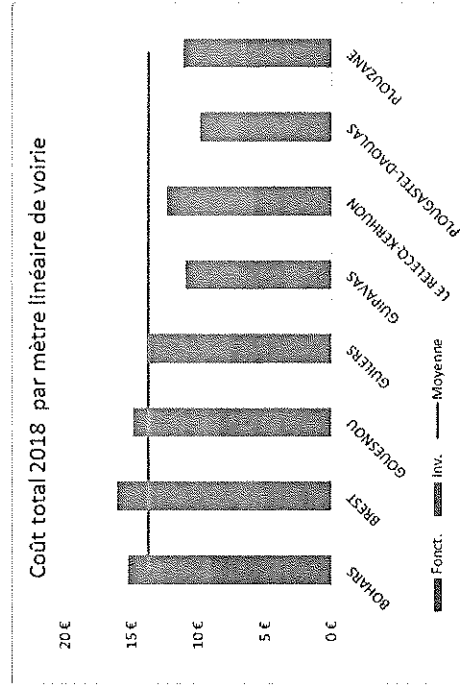
Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts de voirie par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par mètre linéaire de voirie est de 13,7 € au CA 2018 (écart de 9,0 € à 16,1 € / ml selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 71 € (écart de 56 € à 134 € / hab. selon les communes).

<b>Communes</b>	<b>Quelques opérations d'investissement réalisées en 2018</b>
<b>Bohars</b>	Rue Angela Duval
<b>Brest</b>	Rues de Portzmoguer, Paul Doumer, boulevard Montaigne, Rues Commandant Groix, du Moulin à poudre, Sologne, de l'Yser, axe Gallieni/Beaumanoir
<b>Gouesnou</b>	Rue de Créach ar Botred
<b>Guilers</b>	Rue Alexandre Lemonnier
<b>Guipavas</b>	Rue de Keraliou
<b>Le Relecq-Kerhuon</b>	Boulevarde Maissin et Rue Abbé Letty
<b>Plougastel-Daoulas</b>	Rue du Cleguer
<b>Plouzané</b>	Rue du 19 mars 1962

Tableau : répartition des coûts de voirie / espace public par commune

	Coûts de fonctionnement		Coûts d'investissement		Coût total			Rappel Coût total par habitant 2017
	Total réparti CA 2018 (en €)	par ml de voirie par habitant	Total réparti CA 2018 (en €)	par ml de voirie par habitant	Total réparti CA 2018 (en €)	Coût total par ml	Coût total par habitant	
BOHARS	284 867	9,1 €	194 158	6,2 €	479 025	15,3 €	134 €	112 €
BREST	2 536 577	5,2 €	5 378 292	10,9 €	7 914 869	16,1 €	56 €	56 €
GOUESNOU	470 377	8,5 €	356 782	6,4 €	827 159	14,9 €	134 €	132 €
GUILERS	556 136	7,6 €	440 637	6,0 €	996 773	13,7 €	123 €	128 €
GUIPAVAS	916 905	7,0 €	531 551	4,0 €	1 448 456	11,0 €	99 €	95 €
LE RELECQ-KERHUON	390 981	5,9 €	427 991	6,5 €	818 972	12,4 €	70 €	69 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	1 011 949	7,0 €	425 520	2,9 €	1 437 469	9,9 €	104 €	124 €
PLOUZANE	737 391	6,5 €	536 586	4,7 €	1 273 977	11,2 €	100 €	120 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 905 183</b>	<b>6,2 €</b>	<b>8 291 517</b>	<b>7,5 €</b>	<b>15 196 700</b>	<b>13,7 €</b>	<b>71 €</b>	<b>73 €</b>

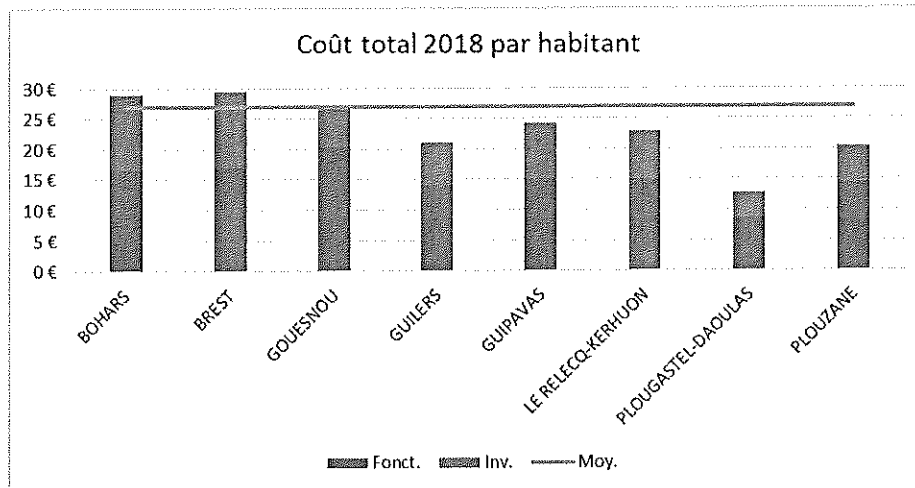


## L'éclairage public et les réseaux :

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune (fonctionnement et investissement compris) :

*Tableau : répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune*

	Coûts de Fonctionnement		Coûts d'Investissement		Coûts de Fonctionnement		
	Total réparti CA 2018 (en €)	Coût/habitant	Total réparti CA 2018 (en €)	Coût/habitant	Total réparti CA 2018 (en €)	Coût/habitant	Rappel Coût total par habitant 2017
BOHARS	59 665	17	43 635	12 €	103 300	29 €	41 €
BREST	2 424 134	17	1 790 644	13 €	4 214 778	30 €	33 €
GOUESNOU	125 315	20	43 142	7 €	168 457	27 €	45 €
GUILERS	115 660	14	55 519	7 €	171 179	21 €	36 €
GUIPAVAS	223 663	15	132 605	9 €	356 268	24 €	35 €
LE RELECQ-KERHUON	176 518	15	92 578	8 €	269 096	23 €	31 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	120 920	9	54 691	4 €	175 611	13 €	22 €
PLOUZANE	185 080	14	74 639	6 €	259 719	20 €	34 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 955</b>	<b>16</b>	<b>2 287 453</b>	<b>65 €</b>	<b>5 718 408</b>	<b>27 €</b>	<b>33 €</b>



Communes	Quelques opérations d'extension réalisées en 2018
Bohars	Rue Prosper Salaun
Brest	Route de la Corniche, boulevard Clémenceau, rue de l'Harteloire, Jardin des explorateurs
Gouesnou	Secteur Blé d'Or
Guilers	Echangeur de Kerebars
Guipavas	Boulevard de Coataudon
Le Relecq-Kerhuon	Place de la Résistance
Plougastel-Daoulas	Rue Jean Fournier
Plouzané	Route de Trémaidic

### 3. Les espaces verts

Les coûts directs identifiés au CA 2018 sont les suivants :

En euros	CA 2018 réparti
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel :</li> <li>• Fournitures :</li> <li>• Entretien véhicules :</li> <li>• Fluides, carburants, assurances :</li> <li>• <b>Total fonctionnement :</b></li> </ul>	8 603 108 1 352 673 719 772 306 547 <b>10 982 100</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux :</li> <li>• Acquisition matériels-mobilier :</li> <li>• Autres dépenses :</li> <li>• <b>Total investissement :</b></li> </ul>	705 315 309 179 41 635 <b>1 056 129</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Total général :</b></li> </ul>	<b>12 038 229</b>

Sont exclues de la répartition les dépenses relatives aux parcs d'agglomération, aux plages et au Conservatoire botanique, ainsi que les prestations réalisées sur les espaces communaux des villes de Brest et Bohars, non compris dans le périmètre du transfert de compétence, soit 1 754 950 € en fonctionnement et 724 018 € en investissement.

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2018
<b>Bohars</b>	Réfection d'une allée, prairie de Loguillo (10 000 €)
<b>Brest</b>	Ré-aménagement du square de Bazeilles, première phase, (Centre – 150 000 €) ; Complément en structures fitness en lien avec le plateau Multisport, Kerargaouyat (Saint-Pierre-10 000 €) ; Réfections d'allées piétonnes, quartier de la Cavale Blanche (Saint-Pierre-15 000 €) ; Création d'une allée piétonne entre Quéliverzan et les Capucins (4 Moulins – 35 000 €) ; Achat d'équipements pour rénovation de l'aire de jeux, place Sanquer (Centre – 15 000 €) ; Renouvellement d'une aire de jeux, place de Loctudy (Saint-Marc – 20 000 €) ; Création d'un belvédère au Dour Braz (Saint-Marc – 22 000 €) ; Rénovation de la place Vercingétorix, deuxième phase (Europe – 45 000 €) ; Réfection du parvis de la mairie de Bellevue et diverses allées piétonnes (Bellevue – 25 000 €), Poursuite de la restructuration du terrain multisport et création d'une zone d'agrès de musculation Keredern (Lambézellec – 40 000 €).
<b>Gouesnou</b>	Parc de Kerlo's, remplacement d'une passerelle piétonne (5 000 €) Prairie St Gouesnou, extension de l'offre de jeux : étude pour une réalisation sur deux exercices budgétaires
<b>Guilers</b>	Aménagement du square de Croas Ar Pennoc : réalisation impactant plusieurs exercices (90 000 €)

<b>Guipavas</b>	Parc de Pontanné, aménagement d'une zone d'agrès de musculation, (25 000 €)
<b>Le Relecq-Kerhuon</b>	Mobilisation de crédits pour intervention sur la mise en place de garde-corps sur une première section de la route de la Corniche (20 000 €)
<b>Plougastel-Daoulas</b>	Création d'un jardin partagé, Cléguer (22 000 €).
<b>Plouzané</b>	Végétalisation de place de la grande forge (20 000 €)

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
• <b>Personnel maintenance et mobilier :</b>	au coût réel
• <b>Personnel - équipe transversale :</b>	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• <b>Fournitures :</b>	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• <b>Fluides, carburant, assurances :</b>	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• <b>Entretien des véhicules</b>	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• <b>Travaux :</b>	au réel pour les grosses opérations au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN) pour les autres opérations
• <b>Acquisition matériels-mobilier :</b>	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• <b>Extension des cimetières</b>	au coût réel

*PA : parcs d'agglomération*

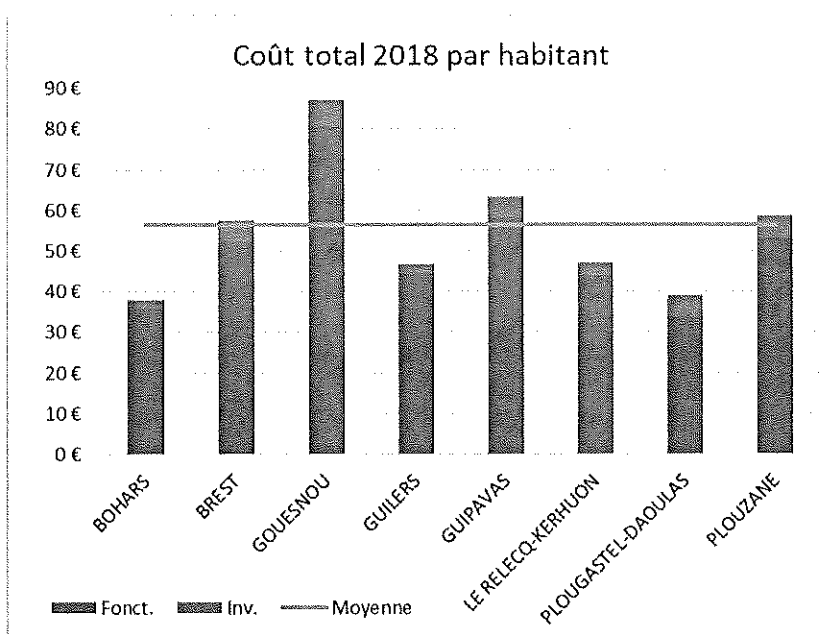
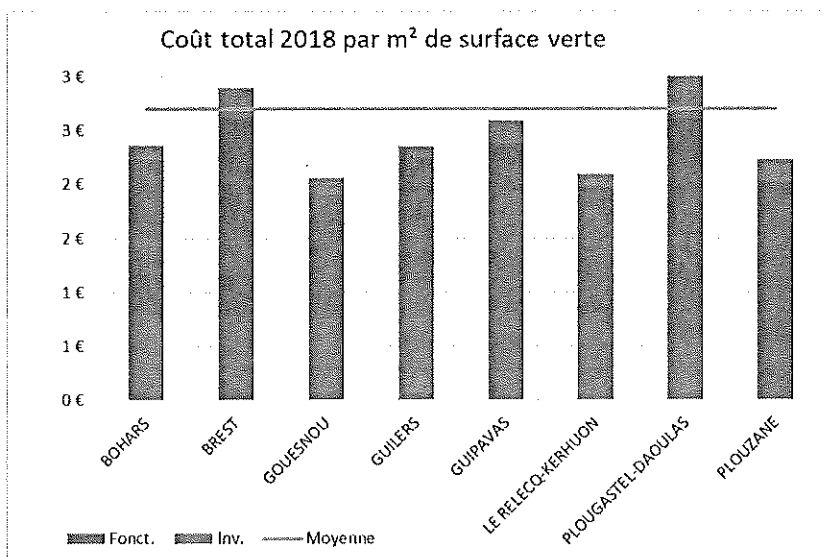
*EN : espaces naturels*

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts des espaces verts par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par m<sup>2</sup> de surface verte est de 2,6 € au CA 2018 (écart de 2.1 € à 3.3 € / m<sup>2</sup> selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 56 € (écart de 38 € à 87 € / hab. selon les communes).

Tableau : répartition des coûts des espaces verts par commune

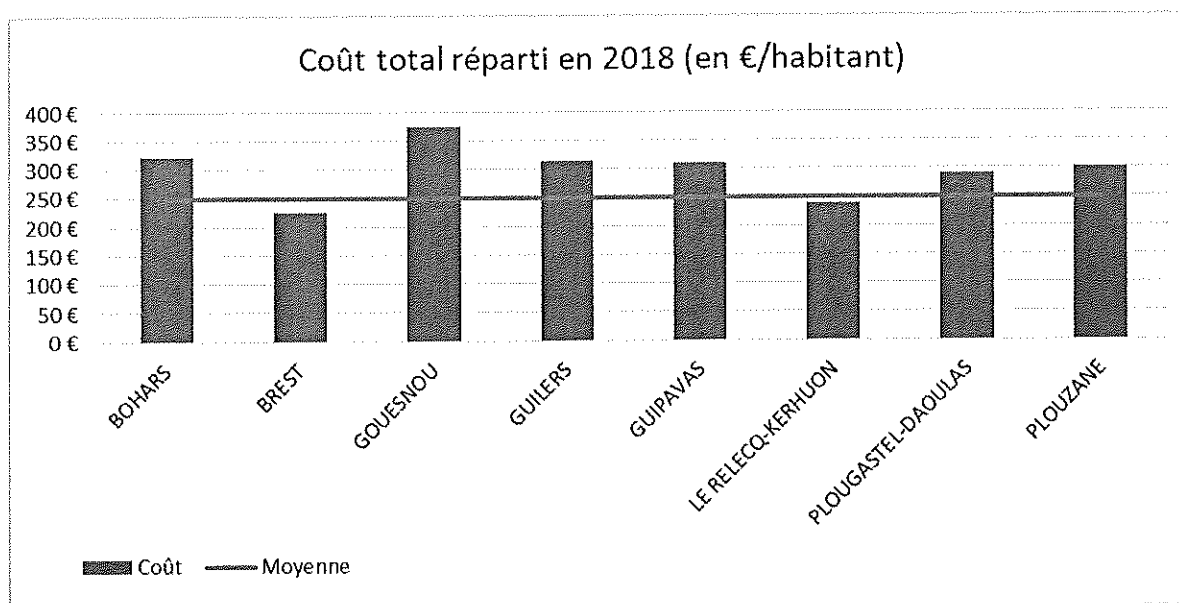
	Coûts de fonctionnement			Coûts d'investissement			Coût total			
	Total réparti CA 2018 (en €)	par m <sup>2</sup> de surface verte	par habitant	Total réparti CA 2018 (en €)	par m <sup>2</sup> de surface verte	par habitant	Total réparti CA 2018 (en €)	Coût total par m <sup>2</sup>	Coût total par habitant	Rappel Coût total par habitant 2017
BOHARS	128 437	2,2 €	36 €	6 857	0,1 €	2 €	135 294	2,4 €	38 €	39 €
BREST	7 475 401	2,6 €	52 €	742 451	0,3 €	5 €	8 217 852	2,9 €	58 €	56 €
GOUESNOU	496 824	1,9 €	81 €	38 838	0,1 €	6 €	535 662	2,1 €	87 €	89 €
GUILERS	363 051	2,2 €	45 €	17 039	0,1 €	2 €	380 090	2,4 €	47 €	64 €
GUIPAVAS	855 384	2,4 €	58 €	75 765	0,2 €	5 €	931 149	2,6 €	63 €	60 €
LE RELECQ-KERHUON	517 536	2,0 €	44 €	33 401	0,1 €	3 €	550 937	2,1 €	47 €	63 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	466 020	2,6 €	34 €	71 578	0,4 €	5 €	537 598	3,0 €	39 €	47 €
PLOUZANE	679 447	2,0 €	53 €	70 200	0,2 €	5 €	749 647	2,2 €	59 €	58 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 982 100</b>	<b>2,5 €</b>	<b>51 €</b>	<b>1 056 129</b>	<b>0,2 €</b>	<b>5 €</b>	<b>12 038 229</b>	<b>2,7 €</b>	<b>56 €</b>	<b>57 €</b>



#### 4. Synthèse générale

	Coût total réparti en 2018 (en €)				Coût total		
	Collecte et traitement des déchets	Voirie/ espaces publics	Eclairage Public	Espaces verts	Total réparti CA 2018 (en €)	Rappel Coût total 2017	
BOHARS	438 151 €	479 025 €	103 300 €	135 294 €	1 155 770 €	1 154 125 €	2,2%
BREST	11 830 193 €	7 914 869 €	4 214 778 €	8 217 852 €	32 177 692 €	32 966 044 €	60,2%
GOUESNOU	767 076 €	827 159 €	168 457 €	535 662 €	2 298 354 €	2 401 142 €	4,3%
GUILERS	1 007 952 €	996 773 €	171 179 €	380 090 €	2 555 994 €	2 881 399 €	4,8%
GUIPAVAS	1 830 530 €	1 448 456 €	356 268 €	931 149 €	4 566 403 €	4 611 133 €	8,5%
LE RELECQ-KERHUON	1 162 348 €	818 972 €	269 096 €	550 937 €	2 801 353 €	3 069 617 €	5,2%
PLOUGASTEL-DAOULAS	1 870 082 €	1 437 469 €	175 611 €	537 598 €	4 020 760 €	4 547 921 €	7,5%
PLOUZANE	1 577 734 €	1 273 977 €	259 719 €	749 647 €	3 861 077 €	4 250 729 €	7,2%
<b>TOTAL</b>	<b>20 484 066 €</b>	<b>15 196 700 €</b>	<b>5 718 408 €</b>	<b>12 038 229 €</b>	<b>53 437 403 €</b>	<b>55 882 110 €</b>	<b>100,0%</b>

	Coût total réparti en 2018 (en €/habitant)				Coût total	
	Collecte et traitement des déchets	Voirie/ espaces publics	Eclairage Public	Espaces verts	Total réparti CA 2018 (en €/habitant)	Rappel Coût total par habitant 2017
BOHARS	123 €	134 €	29 €	38 €	324 €	319 €
BREST	83 €	56 €	30 €	58 €	226 €	234 €
GOUESNOU	125 €	134 €	27 €	87 €	373 €	387 €
GUILERS	124 €	123 €	21 €	47 €	314 €	362 €
GUIPAVAS	125 €	99 €	24 €	63 €	311 €	320 €
LE RELECQ-KERHUON	99 €	70 €	23 €	47 €	239 €	265 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	136 €	104 €	13 €	39 €	292 €	305 €
PLOUZANE	124 €	100 €	20 €	59 €	302 €	325 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 €</b>	<b>71 €</b>	<b>27 €</b>	<b>56 €</b>	<b>250 €</b>	<b>261 €</b>



COMMUNE	GUILERS
---------	---------

Thématique	Nombre de fiches
Adresse numérotation	1
Animal dans la ville	13
Eau	17
Eclairage public/Réseaux de télécomm./Signal. lumineuse	63
Espaces verts	35
Mobilités	7
Propreté-Déchets	8
Signalisation	48
Voirie	68
Suivi par modérateurs	1
<b>Total général</b>	<b>261</b>

